

placées dans un hangar à construire dans la cour de l'École supérieure et adossé aux ateliers déjà mentionnés.

École des filles place de l'Eglise. — On trouverait deux et même trois classes de plus en déplaçant l'école enfantine qui occupe une grande partie du bâtiment.

École enfantine de la place de l'Eglise. — Cette école serait transférée dans le local occupé actuellement par le dispensaire.

École des garçons de la rue Turgot. — Il est impossible d'agrandir cette école, comme on le propose pour les autres; la place manque et les bâtiments existants ne se prêtent à aucune combinaison; la seule chose possible serait de lui construire une annexe de deux classes au faubourg Bugeaud.

Ecoles enfantines et maternelles des faubourgs. — Votre commission a étudié s'il ne serait pas avantageux pour les parents, d'avoir dans les faubourgs, des écoles primaires pour les garçons et les filles d'âge scolaire c'est-à-dire de 6 à 13 ans; d'abord la loi qui nous impose la création et l'entretien d'écoles primaires, est muette pour les écoles enfantines qui sont toujours facultatives.

Or, dans les grandes cités industrielles où les femmes travaillent à l'atelier ou à l'usine, depuis le matin jusqu'au soir, il était rationnel d'enlever aux mères le souci des enfants, pendant la journée; de là, la création de crèches, d'asiles, d'écoles pour les plus petits, écoles qui, en réalité, ne sont que des garderies. Ici, tel n'est pas le cas; les mères ne travaillent guère en dehors de chez elle, et, lorsqu'une femme est laveuse et domestique, il reste presque toujours à la maison, quelque grande sœur ou quelque vieux parent pour prendre soin et garder les plus petits. Votre commission vous propose donc de transformer les écoles maternelles des faubourgs en écoles primaires de deux classes, une pour les filles, une pour les garçons.

Elle a cependant fait une exception pour les écoles enfantines de la ville, où le nombre de femmes travaillant hors de chez elles est incontestablement bien plus grand, où les logements sont plus exigus, où la circulation est plus active, et où les enfants en bas âge sont certainement moins bien qu'à la campagne, ou dans les faubourgs.

En suivant cet ordre d'idée, voici quel en serait le résultat :

École du faubourg Négrier. — Construction d'une aile semblable à celle existante déjà; transformation de l'école maternelle en école primaire à deux classes (filles et garçons).

École du Faubourg Thiers. — Dans cette école les deux classes existent, il n'y aurait que le mobilier à compléter.

École du Faubourg Marceau. — Ici deux solutions se présentent, l'une, la meilleure assurément, serait la construction d'une école à deux classes, sur un point plus rapproché du pont d'Oran, afin d'être plus près du centre de ce faubourg qui longe la Mékerra, et va du moulin Emsalem au moulin Cornillon; l'autre solution consisterait à garder l'immeuble actuel, en imposant au propriétaire la construction d'une seconde classe et de nombreuses améliorations.

École de Mouley-abd-el-Kader. — Cette école mixte resterait ce qu'elle est, elle paraît suffisante pour la population de ce hameau.

D'après ce qui précède voici le nombre de classes nouvelles qu'on obtiendrait, et à quelles sommes s'élèveraient les travaux nécessaires à ces transformations, créations et améliorations.

N° 1. — **École Primaire Supérieure.** — Classes existantes: 5; nouvelles: 2. — Deux grands ateliers, une très grande salle d'études, 2 nouvelles classes..... 10.200

N° 2. — **École des Filles Quartier Sud.** — Classes existantes: 5; nouvelle: 1. — Une classe..... 2.500

N° 3. — **École Enfantine Quartier Sud.** — Classes existantes: 2; nouvelle: 1. — Une classe, buanderie, débarras, etc..... 1.500

N° 4. — **École du Faubourg Thiers.** — Classes existantes: 2. — Deux classes transformées..... 1.500

N° 5. — **École des Garçons Boulevard Sud.** — Classes existantes: 6; nouvelles: 3. — Déplacement des pompes, 3 classes nouvelles..... 15.000

N° 6. — **École Faubourg Négrier.** — Classe existante:

1; nouvelle: 1. — Une classe transformée et une nouvelle.. 41.000

N° 7. — **École Faubourg Marceau.** — Classe existante: 1; nouvelle: 1. — Une classe transformée et une classe nouvelle. Si on continue la location, il n'y a rien à dépenser; si on construit une école coût..... 36.000

N° 8. — **École des Filles Place de l'Eglise.** — Classes existantes: 5; nouvelles: 2. — Deux très grandes classes, 2 logements d'institutrices... 5.000

N° 8^b. — **École Enfantine Place de l'Eglise.** — Classes existantes: 3. — Transportée au dispensaire..... 5.000

N° 9. — **École Neuve Faubourg Bugeaud.** — Classes nouvelles: 2. — Deux classes neuves..... 18.000

N° 10. — Construction d'un dispensaire pour remplacer le bâtiment affecté à l'école enfantine..... 15.000

N° 11. — **École de Garçons de la rue Turgot.** — Classes existantes: 6. — Augmentée des deux classes à construire au faubourg Bugeaud.

Classes restantes déjà.. 36
id. transformées.. 4
id. nouvelles..... 11
51

Ce qui donnerait une fois ce programme rempli :

1 école mixte
6 classes enfantines
17 id. de filles
24 id. de garçons
3 id. id. prim. sup.
51 classes

Somme à dépenser..... 120.700

Ces transformations donnent 15 classes primaires, dont 4 transformées et 11 classes nouvelles.

Il reste une grosse question à examiner: La question financière.

Nous ne pouvons actuellement recourir à un emprunt, ayant déjà les lourdes charges que vous connaissez, et il ne nous paraît pas possible de prélever quelque cent mille francs sur les ressources ordinaires de la commune, d'autant que les douze ou quinze maîtresses ou maîtres nouveaux vont grever annuellement le budget pour les indemnités de résidence, de loyer, etc.; dans cette occurrence, il y aurait lieu peut-être de s'adresser au Gouvernement général.

Vous savez, Messieurs, que le Gouvernement général tient à la disposition des communes de grosses subventions pour construction d'écoles indigènes. Cette pensée d'instruire les arabes, de les élever jusqu'à nous, est une idée généreuse sans doute, humanitaire, philanthropique, nous le reconnaissons tous, mais le moment est-il venu de mettre en pratique les théories civilisatrices? Nous ne le pensons pas.

Depuis quelques années, on a créé aux environs de Bel-Abbès trois écoles indigènes, — on les a construites très judicieusement près des points d'eau, dont les arabes ne peuvent guère s'éloigner, — la première à Ain-el-Amar, près du Téalagh, a huit années d'existence, il n'y a jamais eu ni maîtres, ni élèves; une autre, dans la plaine de Messar, fréquentée depuis deux ou trois ans par une quinzaine d'enfants; enfin, la troisième, à Hassi-Merdoum, vient, après cinq années d'existence, de recevoir un maître. Cette situation n'est guère brillante et ne répond certainement pas aux sacrifices qu'on s'est imposés.

Nos écoles gratuites sont fréquentées par 65 enfants musulmans, dont 12 filles. Comme les classes indigènes à créer ne recevraient que des garçons, il n'y aurait que 53 élèves fréquentant ces établissements, où ils apprendraient à lire et à écrire notre langue. Or, il y a dans les sept écoles libres, complètement musulmanes, où on enseigne que l'arabe et le coran, 86 élèves payants, ce qui ne paraît pas indiquer que les indigènes soient bien privés de ne pas recevoir l'instruction que nous leur offrons.

Si vous le voulez bien, envisageons la question à un autre point de vue, lorsque nous aurons fait beaucoup de lettrés. J'entends de jeunes gens sachant seulement lire et écrire en français, et connaissant tant bien que mal leurs quatre règles, que deviennent-ils? Ils ne voudront plus garder les moutons ou labourer, — un savant ne peut pas travailler la terre — quel-

ques-uns deviendront chaouche ou garde-champêtre; les autres seront des déclassés, vivant d'expédients, et ayant pour principale ressource l'exploitation de leurs coreligionnaires; c'est ce que nous voyons tous les jours.

Examinez les anciens soldats, spahis ou turcos, vingt ou trente années de contact constant avec nous ne parviennent pas à les civiliser comme nous ne le voudrions; ils ne prennent de notre civilisation que le mauvais côté. L'indigène n'est pas mûr pour l'assimilation, et l'opinion du maréchal Bugeaud restera une vérité pendant plusieurs générations encore. Nous avons derrière nous 10 siècles de civilisation, les arabes 3,000 ans de barbarie, et comme l'homme n'est que la résultante des générations qui l'ont précédé, il est presque impossible que l'indigène puisse, avant un temps assez long, avoir nos idées, notre éducation; ses croyances religieuses, son origine, les lois de l'alavisme ne le permettent pas.

On nous a dit que les enfants européens seraient admis dans les écoles indigènes. Mais les indigènes sont reçus également dans les écoles françaises. Qu'y aurait-il de changé? Le nom seulement.

Que le Gouvernement général nous accorde pour construire les classes qui nous manquent, quelques-unes des subventions dont il dispose, nous établirons des classes primaires où nous recevrons tous ceux qui se présenteront, sans aucune distinction, ainsi que nous l'avons fait jusqu'ici. Cela sera plus logique et surtout plus français.

Si nous ne pouvons obtenir de subvention du Gouvernement général, nous exécuterons notre programme au fur et à mesure que nos ressources le permettront. Ce sera certainement plus long, car nous ne pouvons inscrire au budget de chaque année, qu'une partie des travaux à exécuter, dans l'ordre qu'ils vous ont été présentés, les plus urgents passant les premiers.

Je viens donc, Messieurs, au nom de votre Commission des Ecoles, vous demander l'adoption de cet exposé, ainsi que du programme qui en fait partie, en réservant comme je vous l'ai dit l'exécution selon les ressources budgétaires.

Bel-Abbès, le 29 Novembre 1895.

LE RAPPORTEUR,

Signé: Aug. BERNARD.

Rien à ajouter, évidemment, à cet exposé fait au point de vue local, et dont les conclusions ont été adoptées par le Conseil.

Nous aurions plaisir cependant à voir les municipalités algériennes, dont les ressources budgétaires ne sont pas en état de supporter des charges du même genre, à secouer un peu leur torpeur, et exposer franchement et loyalement, chacune de son côté, une situation préjudiciable, somme toute, aux véritables intérêts français dans la Colonie, puisque, en ce qui nous concerne, sur un ensemble de 2717 élèves, on compte seulement 830 français.

Peut-être alors, en présence d'un mouvement unanime des Conseils municipaux d'Algérie, les pouvoirs publics se décideraient-ils à y voir clair et à opérer tout différemment.

LE LAIT DE BORDEAUX

Sous ce titre, M. le docteur Alcide Treille publie, dans la *Revue Algérienne et Tunisienne*, un humoristique article dans lequel il condamne, une fois de plus, le sulfate de quinine comme antipyrétique.

De cet article, qui n'est que la relation d'une communication faite par notre honorable et excellent ami au deuxième Congrès français de médecine interne, qui s'est tenu à Bordeaux du 8 au 15 août dernier, nous extrayons ce qui suit :

« Que serait devenue d'ailleurs l'humanité si tous ceux qui ont eu la fièvre avant la découverte ou l'emploi des antithermiques étaient morts? Quel est l'être humain, pourrait-on dire, qui n'a jamais eu de fièvre?... »

Visant en plein corps les funestes doctrines, parties comme « l'effroyable saignée » de la rue Saint-Jacques-du-Haut-Pas; doctrines Académiques, s'il vous plaît, de l'infaillibilité pernicieuse, qui nous valent aujourd'hui, fléaux des armées, le désastre de Madagascar, j'ai ajouté :

« Et, s'il est vain, chimérique, inutile, nuisible de s'attaquer à la fièvre en tant que symptôme, à bien plus forte raison est-il insensé le mot n'est pas trop fort — de prétendre en empêcher le développement par l'emploi journalier de médicaments dits antithermiques, qualifiés peut-être d'antiseptiques pour les besoins de la cause.

« La lamentable expérience de Madagascar, contre laquelle j'ai énergiquement protesté avant qu'elle ne fût tentée, fixera sans doute à jamais la médecine comme les gouvernements et les peuples sous ce rapport ».

J'arrive à Bordeaux avec mes communications imprimées.

Quelle n'est pas ma satisfaction de trouver dans le travail de M. Schmitt, co-rapporteur, avec M. Laborde, — de l'Académie de médecine, — de la question des antithermiques analgésiques au premier rang desquels figure la quinine, des phrases comme celles-ci :

« ... Nos antithermiques ne font avorter aucune maladie fébrile; ils n'en abrègent pas la durée ».

« Sans doute quelques autres ont prétendu que l'antipyrine, par exemple, hâte la défervescence de la pneumonie, que les fièvres typhoïdes abortives deviennent plus nombreuses... Le plus souvent il s'agit d'impressions personnelles; pour ma part je n'ai rien vu de semblable... »

« L'observation clinique montre qu'un bon nombre de maladies infectieuses ont une marche cyclique indépendante de la température et du traitement, et si quelques cas ont parfois une durée moins longue, il n'y a aucune relation à établir entre cette évolution écourtée et le chiffre thermique.

« Nos antipyrétiques diminuent-ils la gravité de la maladie, le danger des complications? LES FAITS RÉPONDENT ENCORE PAR LA NÉGATIVE.

Il est des pyrexies graves qui évoluent et qui tuent sans que le thermomètre ait jamais accusé un degré élevé; il en est d'autres qui, même avec une température excessive, se terminent par la guérison dans le délai normal ».

Donc, j'avais raison d'écrire, il y a vingt ans : « Le sulfate de quinine comme antipyrétique a plus d'inconvénients que d'avantages ».

Donc, j'avais raison de dire dans ma communication :

« Plus on observe attentivement les affections fébriles, et plus on se convainc que ce n'est pas la fièvre qui tue, mais le degré seul de toxicité de l'infection. »

Vous comprenez, dès lors, qu'en soulignant soigneusement, en séance plénière du Congrès, ces considérations qui viennent à l'appui des doctrines prudentes et sages que je défends, j'aie éprouvé quelque satisfaction. Oui, la satisfaction